

Naturalisation par mariage

Par samts

Bonjour,

J'ai effectué une première demande de naturalisation par décret, mais par erreur, car j'étais convaincu qu'il s'agissait d'une demande de naturalisation par mariage, étant marié à une personne de nationalité française. J'ai également effectué cette démarche en ligne.

Après environ 30 mois de procédure, j'ai reçu une décision d'ajournement de ma demande pour une durée de deux ans, au motif que j'avais séjourné irrégulièrement en France entre la fin de l'année 2014 et 2019.

Ma question est la suivante :

Puis-je aujourd'hui déposer une demande de déclaration de nationalité française par mariage, compte tenu de ma situation, sans que l'ancien ajournement de ma demande de naturalisation par décret ne constitue un obstacle ou ne me pénalise dans cette nouvelle procédure ?

Merci de vos réponses